



Assemblée générale

Distr. limitée
2 octobre 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-cinquième session

14 septembre-7 octobre 2020

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Pakistan* : amendement au projet de résolution A/HRC/45/L.46/Rev.1

45/... Promotion, protection et réalisation du plein exercice des droits humains par les femmes et les filles dans les situations de crise humanitaire

Lire comme suit le neuvième alinéa du préambule :

Prenant acte avec satisfaction des efforts déployés par les pays en développement, malgré de graves pénuries de ressources, pour accueillir des personnes dans les situations de crise humanitaire, en particulier des réfugiés, des personnes déplacées de force et des personnes déplacées à la suite de catastrophes naturelles soudaines et de phénomènes à évolution lente, y compris les phénomènes climatiques, se félicitant de l'aide humanitaire apportée par la communauté internationale, notamment les États Membres, les organismes compétents des Nations Unies et les acteurs humanitaires, et demandant aux intéressés d'agir dans un véritable esprit de solidarité et conformément au principe de partage des charges et des responsabilités et de continuer d'apporter aide et coopération aux fins de la promotion et de la protection des droits humains des femmes et des filles dans les situations de crise humanitaire,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres de l'Organisation de la coopération islamique, à l'exception de l'Albanie.

